

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
10 SEPTEMBRE 2024**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 13 août 2024
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 5.1 Dépôt - État des revenus et des dépenses - Août 2024
 - 5.2 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 août 2024
- 6 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 6.1 Mise à jour et adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail
 - 6.2 Avis de motion - Règlement no. 573 - Règlement complémentaire relatif à la sécurité publique et à la protection des personnes et des propriétés
 - 6.3 Projet - Règlement no. 573 - Règlement complémentaire relatif à la sécurité publique et à la protection des personnes et des propriétés
- 7 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 7.1 Demande de modification du périmètre des affectations de « réserves résidentielles » du SADR
- 8 TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Octroi de contrat - Travaux de réhabilitation des puits no. 1 et no. 2
 - 8.2 Octroi de contrat – Travaux de forages exploratoires cibles D et E
 - 8.3 Honoraires professionnels et mandat de surveillance - Projet de forages exploratoires pour la recherche en eau souterraine
 - 8.4 Achat d'une laveuse à pression à eau chaude
 - 8.5 Inspection, entretien et réparation du Camion Kenworth
- 9 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 9.1 Entente intermunicipale de fourniture de services en matière de loisirs - Réponse à la contre-proposition de la Municipalité de Napierville
- 10 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 10.1 Festin des Récoltes 2024 - Demande de partenariat
- 11 VARIA
- 12 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal, tenue le mardi 10 septembre à 20h00 à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1 (maire suppléant de la séance)
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Bertrand Boire conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Gérard Dumesnil;

Est également présent :

Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière

Absence motivée:

M. Jean-Marie Mercier maire

2024-09-235 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-236 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que soumis au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-09-237 Procès-verbal - Séance ordinaire du 13 août 2024

01. Considérant que chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

02. Considérant que chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire suppléant invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - État des revenus et des dépenses - Août 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-238 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 août 2024

Sur proposition de Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 août 2024 au montant de 322 487,19\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2024-09-239 Mise à jour et adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

01. Considérant que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

02. Considérant que la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

03. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a adopté une telle politique le 14 septembre 2021 (résolution no 2021-09-202) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail;

04. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

05. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

06. Considérant qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 14 septembre 2021 (résolution no 2021-09-202);

Que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-240 Avis de motion - Règlement no. 573 - Règlement complémentaire relatif à la sécurité publique et à la protection des personnes et des propriétés

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Bertrand Boire donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 573 - Règlement complémentaire relatif à la sécurité publique et à la protection des personnes et des propriétés;

Bertrand Boire dépose également, le projet du Règlement no. 573 - Règlement complémentaire relatif à la sécurité publique et à la protection des personnes et des propriétés;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-241 Projet - Règlement no. 573 - Règlement complémentaire relatif à la sécurité publique et à la protection des personnes et des propriétés

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours de la séance ordinaire tenante du conseil municipal tenue le 10 septembre 2024;

02. Considérant le projet de règlement no. 573 - Règlement complémentaire relatif à la sécurité publique et à la protection des personnes et des propriétés;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 573 - Règlement complémentaire relatif à la sécurité publique et à la protection des personnes et des propriétés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

2024-09-242 Demande de modification du périmètre des affectations de « réserves résidentielles » du SADR

01. Considérant que le territoire non agricole de la Municipalité est en grande partie occupé par de la forêt et du marécage;

02. Considérant que la Municipalité souhaite prioriser le développement d'espaces libres de contraintes environnementales;

03. Considérant que la Municipalité priorise, pour l'emplacement de la future école, un immeuble situé à l'intérieur de l'une des superficies affectés réserves résidentielles;

04. Considérant qu'il y a lieu d'adresser à la MRC des Jardins-de-Napierville une demande de modification du périmètre des affectations de « réserves résidentielles » du SADR visant à :

- Maintenir l'affectation réserves résidentielles sur le lot 5826385;
- Retirer de l'affectation réserves résidentielles le lot 6440618;
- Modifier les limites de l'affectation réserves résidentielles sur le lot 6273248, de manière à identifier les superficies présentant le plus de contraintes au développement;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

D'adresser à la MRC des Jardins-de-Napierville une demande de modification du périmètre des affectations de « réserves résidentielles » du SADR tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

2024-09-243 Octroi de contrat - Travaux de réhabilitation des puits no. 1 et no. 2

01. Considérant que la Municipalité souhaite effectuer des travaux de réaménagement et de réhabilitation des puits d'eau potable no. 1 et no. 2;

02. Considérant la demande de prix qui a été transmise aux entrepreneurs sélectionnés le 9 juillet 2024;

03. Considérant les soumissions reçues et les prix obtenus pour les travaux en objet;

04. Considérant que le coût des travaux est autorisé par la programmation de la TECQ 2019-2023 ainsi que par le Règlement d'emprunt no. 566 de la Municipalité;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat pour les travaux de réhabilitation des puits no. 1 et no. 2 à RJ Lévesque et fils pour un coût total des travaux de 86 293,34\$ taxes incluses;

D'inscrire le présent contrat au SEAO;

De transmettre une copie de la présente résolution ainsi que le bon de commande à l'entrepreneur sélectionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-244 Octroi de contrat – Travaux de forages exploratoires cibles D et E

01. Considérant que la Municipalité souhaite procéder à des travaux de forages exploratoires des cibles D et E dans le cadre du projet de recherche en eau souterraine;

02. Considérant les soumissions reçues pour les travaux en question;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat des travaux de forages exploratoires des cibles D et E à Groupe Puitbec Inc. pour un montant total de 45 012,71\$ taxes incluses;

D'inscrire le présent contrat dans SEAO;

De transmettre une copie de la présente résolution ainsi que le bon de commande à l'entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-245 Honoraires professionnels et mandat de surveillance - Projet de forages exploratoires pour la recherche en eau souterraine

01. Considérant que la Municipalité souhaite mener un projet de recherche en eau souterraine en effectuant des travaux de forages exploratoires;

02. Considérant l'estimation no. 15716, présentée par LNA Hydrogéologie Environnement pour la coordination et la supervision des travaux, ainsi que pour l'essai de capacité et l'avis technique;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat de surveillance des travaux de forages exploratoires à LNA Hydrogéologie Environnement pour un montant total de 29 810,72\$ taxes incluses;

D'inscrire le présent contrat au SEAO;

De transmettre une copie de la présente résolution ainsi que le bon de commande à l'entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-246 Achat d'une laveuse à pression à eau chaude

01. Considérant que l'ancienne laveuse à pression municipale a cessé de fonctionner au mois d'avril 2024;

02. Considérant que cette machine sert à nettoyer le garage et les équipements municipaux pour assurer leur maintenance et l'hygiène;

03. Considérant que l'achat d'une nouvelle machine à pression est nécessaire pour continuer d'assurer un entretien adéquat des équipements;

04. Considérant que le comité des Travaux publics recommande à la majorité l'achat, conditionnellement à la mise en place d'une directive d'utilisation de l'équipement et de l'entretien des véhicules et du garage, d'une nouvelle laveuse à pression à eau chaude;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat d'une laveuse à pression à vapeur et à eau chaude de marque Karcher HDS 3.5/30-4M Ea SÉRIE CLASSIC - Classe Medium, au montant de 9 940\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-247 Inspection, entretien et réparation du Camion Kenworth

01. Considérant l'estimé de Somac Diesel Performance Inc. pour diverses réparations sur le camion Kenworth, daté du 26 août 2024;

02. Considérant que la facture finale pour l'inspection, les entretiens et les réparations s'élève à 15 841,14\$;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture no. 149580 de Somac Diesel Performance Inc. au montant de 15 841,14\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2024-09-248 Entente intermunicipale de fourniture de services en matière de loisirs - Réponse à la contre-proposition de la Municipalité de Napierville

01. Considérant la contre-proposition d'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de loisirs, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 13 août 2024;

02. Considérant le courriel reçu en date du 4 septembre 2024, de la part de Mme Julie Archambault, directrice générale de la Municipalité de Napierville, énonçant les commentaires de la Municipalité de Napierville sur ladite contre-proposition;

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

03. Considérant le projet de contre-proposition d'entente révisée;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la contre-proposition d'entente de fourniture de services en matière de loisirs révisée et de la transmettre à la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2024-09-249 Festin des Récoltes 2024 - Demande de partenariat

01. Considérant une demande de partenariat reçue de l'Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest (ARAMO) le 14 août 2024;

02. Considérant que l'Association organise son traditionnel souper-bénéfice, le Festin des Récoltes, qui aura lieu le 23 novembre 2024, l'événement qui vise à amasser des sommes pour financer les nombreuses activités et formations de la relève agricole en Montérégie-Ouest;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De contribuer un montant de 200\$ à l'Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest (ARAMO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-250 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GÉRARD DUMESNIL
MAIRE SUPPLÉANT

NANCY CORRIVEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE &
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT GÉRARD DUMESNIL
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE MARDI 10 SEPTEMBRE A 20H00 (ARTICLE 142 ET 116 DU C.M.)**

Conformément à l'article 142 et à l'article 116 du Code Municipal, je soussigné, M. Gérard Dumesnil, maire suppléant de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 10 septembre à 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le _____

Gérard Dumesnil,
Maire suppléant